Tadjikistan - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Tadjikistan

Alertes et dernières minutes

ALERTES RÉGIONALES

Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l’étranger

Date de mise en ligne le : 10 septembre 2026

Depuis le 22 juin 2026, le Plan Vigipirate 2026 prévoit un stade « vigilance renforcée » sur le territoire français. A l’étranger, les voyageurs sont appelés à la plus grande prudence dans les lieux touristiques et les zones d’affluence.

ALERTES RÉGIONALES

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d’information sur la fiche pratique "Rougeole".

Sécurité

Date de mise à jour le : 15 septembre 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avertissement

L’ambassade de France au Tadjikistan dispose de capacités limitées pour venir en aide aux Français en cas de crise. Les Français qui se rendent dans le pays doivent veiller à leur sécurité et ne pas s’exposer inutilement. Ils sont invités à s’assurer qu’ils disposent de moyens nécessaires en cas de crise (vérifier les termes des contrats d’assurance, s’assurer de disposer des moyens financiers nécessaires pour couvrir d’éventuels frais d’hospitalisation ou d’évacuation, etc.).

> L’ambassade de France au Tadjikistan ne délivre pas de titres d’identité et de voyage. **En cas de perte ou de vol de passeport**, l’ambassade pourra néanmoins émettre un laissez-passer. Ce titre d’urgence permet uniquement de se rendre en France, pour faire renouveler le titre perdu ou volé.
>
> L’ambassade de France à Tachkent, en Ouzbékistan, est compétente pour toutes les autres démarches administratives (titres d’identité et de voyage, état civil, élections, etc.) concernant les Français résidents ou de passage au Tadjikistan (consulat.tachkent-amba@diplomatie.gouv.fr).
>
> Trouver toutes les informations nécessaires sur le site de l’ambassade de France à Tachkent.
>
> **En cas d’incident grave dans le pays pendant son séjour, il convient de rassurer ses proches.**

Zones de vigilance

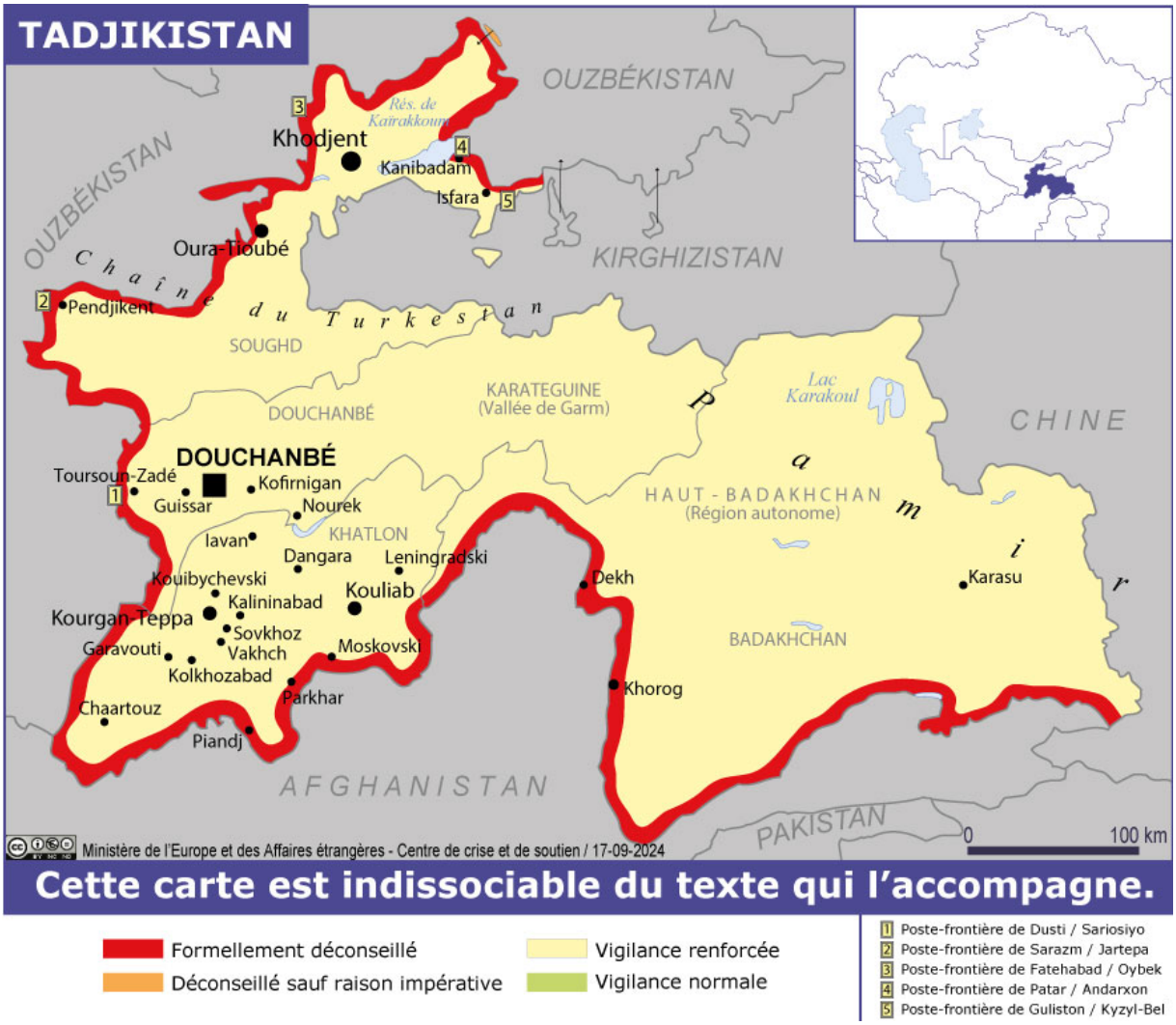

Dernière actualisation le 08/06/2026, information toujours valable à la date du jour

Zones déconseillées (en rouge)

- Zone frontalière avec l’Afghanistan : cette zone est formellement déconseillée en raison des nombreux trafics (drogue, êtres humains) ou des incursions d’hommes armés, en particulier dans la région frontalière au sud-est de la province du Khatlon ainsi que sur la route qui longe la frontière pour aller à Khorog. Il est formellement déconseillé aux ressortissants français, même munis d’un visa afghan, de franchir ces points de passage et de se rendre en Afghanistan.
- Les autorités tadjikes peuvent édicter inopinément des restrictions au retour sur leur territoire depuis l’Afghanistan aux voyageurs même munis de tous les visas requis.
- Zone frontalière avec l’Ouzbékistan : les déplacements dans cette zone, en dehors des routes et des postes-frontières, sont déconseillés en raison de la possible présence de mines.

Zone de vigilance renforcée (en jaune)

Le reste du pays reste en vigilance renforcée (jaune).

Les principaux points de passages internationaux, ouverts aux étrangers, sont :

En premier la dénomination tadjike suivie de celle utilisée en ouzbek/kirghiz :

? Dusti / Sariosiyo : 38°30’16.2"N 68°06’27.5"E

? Patar / Andarxon : 40°21’52.9"N 70°27’20.6"E

? Sarazm / Jartepa : 39°31’05.3"N 67°23’56.9"E

? Fatehabad / Oybek : 40°32’46.5"N 69°12’43.7"E

? Guliston / Kyzyl-Bel : 48°51’45.8"N 2°17’15.37"E

Zone réglementée

L’accès à la province région autonome du Haut-Badakhchan (GBAO) est soumis à autorisation spéciale (voir onglet Entrée/séjour).

Risques et recommandations associées

Risque terroriste

La proximité de l’Afghanistan, qui abrite plusieurs organisations terroristes internationales, et la longueur de la frontière entre le Tadjikistan et l’Afghanistan (près de 1400 km) exposent, depuis plusieurs années, le Tadjikistan au risque terroriste. Celui-ci s’est notamment manifesté le 6 novembre 2019 par l’attaque d’un poste frontière tadjik et le 29 juillet 2018 par l’assassinat d’un groupe de quatre cyclistes étrangers à une centaine de kilomètres au sud de Douchanbé. Ces deux attaques ont été revendiquées par l’État islamique au Khorassan (ISKP). Des ressortissants tadjiks seraient également impliqués dans l’attentat perpétré au Crocus City Hall à Moscou le 22 mars 2024. Plus récemment, en novembre 2025, cinq employés de compagnies chinoises ont été tués dans la province du Khatlon, à la frontière entre le Tadjikistan et l’Afghanistan, à la suite d’attaques armées d’individus non identifiés en provenance d’Afghanistan. Ces incidents armés sur cette portion de la frontière tadjiko-afghane se sont poursuivis jusqu’en janvier 2026.

Il est donc fortement recommandé aux ressortissants français d’éviter tout déplacement à proximité de la frontière sud du Tadjikistan, notamment dans la province du Khatlon, et, s’agissant de l’ensemble du territoire du Tadjikistan, de faire preuve d’une vigilance renforcée dans les lieux fréquentés par les étrangers.

Risque sismique

Le Tadjikistan est situé dans une région à forte activité sismique. L’intensité des secousses observées peut varier de 3 à 8 sur l’échelle de Richter.

En cas de séisme, il convient de suivre les recommandations d'usage sur le site de l'ambassade de France au Tadjikistan.

Risques naturels en haute montagne

Dans un grand nombre de districts de montagne, les risques d'avalanches, d'inondations et de glissements de terrain liés aux crues sont importants, en particulier lors des pluies intenses du printemps et de la fonte des neiges. La plus grande vigilance s'impose car les routes peuvent être dangereuses.

Risques liés aux mines

Une quarantaine de zones minées subsistent dans certaines régions frontalières, à l'ouest et au sud du pays, ainsi que dans la vallée de Garm ou le long des frontières avec l'Ouzbékistan. Elles sont balisées par un marquage de norme internationale (piquet métallique portant un triangle rouge pointant vers le bas et la mention « Mines »). En raison de la mobilité des sols et du relief souvent escarpé, les engins explosifs peuvent être déplacés de plusieurs dizaines de mètres.

Dans ces zones, il est indispensable de rester sur les routes et de ne pas se déplacer à pied en dehors de celles-ci.

Il convient de se renseigner régulièrement auprès des ONG ou organisations internationales présentes sur le terrain (OSCE, PAM). La présence de mines a été rapportée le long des frontières avec l'Ouzbékistan. Des travaux de déminage sont en cours avec le soutien de la communauté internationale.

Recommandations générales

- Il convient d'éviter les circuits à pied et à vélo en solitaire ou sans encadrement professionnel. Le voyage doit être organisé avec des accompagnateurs ayant une réelle connaissance des régions visitées et de la situation politique locale.
- Ne pas se déplacer avec des sommes importantes, ou, en cas d'extrême nécessité, ne pas le faire de manière ostentatoire, notamment lorsqu'on change de l'argent.
- Ne pas se promener seul le soir dans des zones inconnues, désertes ou excentrées.
- Ne pas chercher à se soustraire aux contrôles de la police, des services de sécurité ou de l'armée, sur les routes comme en ville.
- Hors des grandes agglomérations, éviter de circuler en voiture de nuit. Les routes sont peu et mal éclairées et des animaux errants y circulent.
- Il est rappelé l'impérieuse nécessité de contracter avant le départ une assurance incluant le rapatriement, et d'en conserver le numéro sur soi.
- Il est vivement recommandé de se munir de photocopies de ses documents d'identité et des titres de voyage (ainsi que du visa, qui peut être obtenu soit de manière électronique, soit à l'arrivée à l'aéroport de Douchanbé), ou, mieux, de les scanner et de se les envoyer par mail, en pièce jointe, avant de partir. Il sera ainsi facile d'en récupérer une copie en cas de vol ou de perte.
- Les ressortissants français voyageant seuls ou en groupe sont invités à se signaler auprès l'ambassade de France à Douchanbé dès leur arrivée sur le territoire.

Annuaire des représentations tadjikes en France

Accéder à l'annuaire

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 15 septembre 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d’entrée et de séjour

Visa touristique

Aucun visa n’est exigé pour les ressortissants français si leur séjour touristique n’excède pas une durée de 30 jours.

Pour des durées de séjour touristique supérieures à 30 jours, l’obtention d’un visa est obligatoire. La demande de ce dernier se fait obligatoirement sur le site evisa.tj, que cela soit pour les visas délivrés par les ambassades tadjikes à l’étranger ou à l’arrivée à l’aéroport, ces deux procédures nécessitant obligatoirement une demande en ligne préalable.

Les visas touristiques délivrés pour une durée de 90 jours ne permettent pas de séjourner effectivement sur le territoire plus de 60 jours.

Le passeport doit être encore valable pour une période de 6 mois après la date de dépôt de la demande de visa.

Enregistrement des personnes

Tous les ressortissants étrangers séjournant au Tadjikistan doivent impérativement se faire enregistrer dans les dix jours ouvrés suivant leur arrivée auprès du Ministère de l’Intérieur (OVIR) sauf les voyageurs détenteurs d’un visa touristique (délivré à l’aéroport) ou obtenu sous sa forme électronique sur le site internet : evisa.tj). Les voyageurs dont le séjour au Tadjikistan est inférieur à 10 jours ouvrables en sont également exemptés.

Autorisation spéciale pour se rendre dans la région autonome du Haut-Badakhchan (dite GBAO)

Les voyageurs, titulaires d’un visa ou entrés sur le territoire tadjik sous un régime d’exemption de visa, qui souhaitent se rendre dans la région autonome du Haut-Badakhchan (GBAO) doivent obtenir une autorisation spéciale. Il s’agit d’un document différent du visa requis pour entrer sur le territoire tadjik.

Il peut s’obtenir en ligne, directement sur l’application informatique sur laquelle s’effectue la demande de visa électronique, que sollicitent les voyageurs souhaitant rester plus de 30 jours sur le territoire tadjik. Le coût du visa électronique en sera renchéri (70 USD au lieu de 50 USD pour un visa à entrée simple sans autorisation d’accès au GBAO).

Pour les voyageurs ayant obtenu leur visa à l’aéroport ou ceux entrés au Tadjikistan sous le régime d’exemption de visa pour les séjours de moins de 30 jours, la demande d’autorisation spéciale pour se rendre dans la région autonome du Haut-Badakhchan (GBAO) doit être déposée auprès des services du ministère de l’Intérieur (OVIR), représentés à Douchanbé, Khoudjand, Bokhtar et Kulob. Cette autorisation fera l’objet d’une mention particulière sur le passeport ou sur le visa électronique.

Enregistrement des véhicules

Les voyageurs se rendant au Tadjikistan par la route à bord de leur véhicule (automobile ou moto) doivent effectuer une déclaration d’« importation temporaire de véhicule ».Cette déclaration coûte 25 USD. La production de ce document sera requise à la sortie du territoire tadjik.

Cet enregistrement est valable 60 jours calendaires. Tout dépassement de délai fera l’objet d’une pénalité à la sortie du territoire.

Franchissement de la frontière avec le Kirghizstan

Fermée depuis mai 2021 après un conflit meurtrier, la frontière entre le Tadjikistan et le Kirghizstan est à nouveau officiellement ouverte depuis la signature d’un traité de délimitation, le 13 mars 2025 à Bichkek, entre les présidents kirghiz et tadjik.

Sur les cinq points de passage pour traverser cette frontière, un seul est ouvert à tous (auquel il convient d'en ajouter deux autres qui sont ouverts de manière effective mais qui officiellement restent fermés) et un deuxième ouvert seulement aux populations tadjike et kirghize :

- District de Sughd (TJ) / Batken (KG) :
  - Guliston (TJ) / Kyzyl-Bel Avtodorozhnyi (KG) : ouvert à tous ;
  - Madaniyat (TJ) / Kairagach Avtodoroznyi (KG) : ouvert uniquement aux populations tadjike et kirghize ;
  - Ovchikalacha (TJ) / Kulundu Avtodoroznhyi (KG) : fermé.
- District du Lakhsh-GBAO (TJ) / Och (KG) :
  - Karamik (TJ) / Karamyk Avtodorozhnyi (Chon Alay, KG) : fermé officiellement, mais ouvert de manière effective ;
  - Kyzyl Art (TJ) / Bor Dobo Avtodorozhnyi (Chon Alay, KG) : fermé officiellement, mais ouvert de manière effective, sous conditions (cf. infra).

Les réouvertures des postes-frontières de Kyzyl-Art / Bordobo et de Karamyk ont été annoncées en juillet 2025. Cependant, ces deux réouvertures, qui sont effectives sur le terrain, ne sont néanmoins confirmées par aucun document officiel, ni au Kirghizstan, ni au Tadjikistan.

S'agissant du poste-frontière Kyzyl-Art, GBAO (TJ) / Bordobo, Och (KG), peu accessible en période hivernale, celui-ci nécessite, dans le sens Kirghizstan-Tadjikistan, l'obtention, au préalable, auprès des autorités tadjikes, d'une autorisation spéciale pour se rendre dans la région autonome du Haut-Badakhchan (dite GBAO, voir paragraphe « Enregistrement des personnes » de la fiche conseils aux voyageurs pour le Tadjikistan). Dans le sens Tadjikistan-Kirghizstan, une autorisation du ministère du tourisme du Kirghizstan peut être requise.

Depuis avril 2025, des vols réguliers directs sont à nouveau assurés entre les deux pays :

- Les vols entre Douchanbé et Bichkek sont assurés par la compagnie aérienne tadjike ;
- Les vols entre Bichkek et Khoudjand sont assurés par une compagnie aérienne kirghize.

Annuaire des représentations tadjikes en France

Accéder à l'annuaire

Santé

Date de mise à jour le : 15 septembre 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Les systèmes de stérilisation étant souvent insuffisants, il est déconseillé de s'adresser individuellement à un hôpital, à un médecin ou à un dentiste sans s'être préalablement renseigné auprès de l'ambassade de France à Douchanbé. Il est en outre conseillé de se munir d'un matériel médical de première urgence (y compris aiguilles stériles à usage unique), notamment en cas de voyage à l'intérieur du pays.

En cas d'accident grave et si une opération chirurgicale devait être envisagée, l'évacuation médicale vers un pays tiers est recommandée. En effet, à l'heure actuelle, aucun hôpital ne dispose des équipements médicaux nécessaires à une intervention chirurgicale lourde (IRM, scanner, etc.).

Les cliniques de référence à Douchanbé sont la clinique privée Prospekt (33 rue Sanoi Street, +992 37 224 30 92) pour les soins médicaux et la clinique Eurodent pour les soins dentaires.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Paludisme

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Le paludisme sévit dans certaines régions, particulièrement de juin à octobre. Les régions concernées sont celles de Gorno-Badakhshan, Khatlon, Douchanbé et Khodjent.

Autres maladies

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau contaminée par des matières fécales d'origine humaine. L'infection résulte le plus souvent de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés, ou d'une transmission directe de personne à personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent fièvre, maux de tête, perte d'appétit, douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, fatigue et parfois, éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Pendant le voyage

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;

- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Règles d'hygiène alimentaire

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Prévention des risques généraux

- **Déplacements et route** : privilégier les transports fiables, éviter la conduite de nuit, porter la ceinture/casque, se méfier des deux-roues et des conditions locales de circulation.
- **Baignade et milieu aquatique** : se baigner dans des zones surveillées, se renseigner sur les courants, éviter l'alcool avant baignade, sortir de l'eau en cas de fatigue ou de conditions locales défavorables.
- **Animaux** : se tenir à distance des cadavres d'animaux et de leurs déjections ; ne pas toucher ni nourrir les animaux, même familiers. En cas de morsure/griffure/léchage sur peau lésée, laver immédiatement à l'eau et au savon et consulter en urgence.
- **Climat et environnement** : se protéger de la chaleur (hydratation, éviter les heures chaudes), du soleil (vêtements, protection solaire), et du froid ou de l'altitude selon la destination.
- **Exposition à des substances toxiques ou environnementales** : se protéger de l'exposition à la pollution et aux produits chimiques environnementaux.

Annuaire des représentations tadjikes en France

Accéder à l'annuaire

Informations utiles

Date de mise à jour le : 15 septembre 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Infrastructure routière

Le réseau routier au Tadjikistan est, sur les grands axes, globalement de bonne qualité, à l'exception de la région du Haut-Badakhshan (GBAO).

Avant de prendre la route en période hivernale, il est impératif de s'assurer que les véhicules disposent de suffisamment de carburant, sont dotés de chaines, et contiennent tous les équipements nécessaires par grand froid (couvertures, kit médical d'urgence, moyens de communication).

Les routes de montagne peuvent être coupées pendant plusieurs jours par les chutes de neige, les glissements de terrains ou les éboulements. La plupart des routes sont impraticables pour les voitures à très bas châssis.

Des taxis collectifs permettent de rallier les différentes villes du pays, mais leur niveau de sécurité reste très aléatoire.

De manière générale, il est recommandé d'éviter de rouler de nuit.

La consommation d'alcool est rigoureusement interdite aux conducteurs.

Le tunnel d'Anzob / d'Istiqlol

L'éclairage et l'aération de ce tunnel, situé entre Douchanbé et Khoudjand, sont déficients. Il est recommandé, en hiver et au printemps, d'éviter de l'emprunter.

Pour les personnes qui n'auraient d'autre possibilité que d'emprunter ce tunnel, il convient de respecter les distances de sécurité maximales, de disposer d'un éclairage en bon état, d'avoir à bord une barre ou un câble de remorquage et de se ménager en permanence la capacité de faire demi-tour en cas d'encombrement. Il est conseillé de rouler fenêtres fermées.

Pour les cyclistes, cyclotouristes et randonneurs, le tunnel est à éviter impérativement.

Réseau ferroviaire

Le réseau ferroviaire tadjik permet de relier Douchanbé et Khoudjand à l'Ouzbékistan. Il existe une seule liaison ferroviaire intérieure, entre Douchanbé et la ville de Kulob.

Transport aérien

Il n'existe pas de liaison aérienne directe entre la France et le Tadjikistan. Depuis l'Europe, des vols desservent le Tadjikistan (Douchanbé ou Khoudjand, deuxième ville du pays) via Tachkent, Istanbul ou Dubaï. Une liaison aérienne (Somon Air) dessert Douchanbé depuis Munich deux fois par semaine.

Les horaires des vols sont sujets à des changements fréquents, principalement en hiver, en raison des conditions climatiques.

Il existe des liaisons aériennes entre Douchanbé et Khoudjand, deux à trois fois par semaine selon la saison. La ville de Khorog, capitale du Haut-Badakhchan, n'est desservie que par la route (compter 13h00 de route depuis Douchanbé, impérativement étalés sur deux jours compte tenu des travaux) ou, de manière très aléatoire, par liaison aérienne (vol assuré par TajikAir, compagnie nationale tadjike, depuis le mois de février). Compte tenu de l'absence d'information sur l'équipement et la formation des pilotes de cette compagnie qui a récemment relancé son activité, il est déconseillé de l'emprunter.

Législation locale

Absence d'enregistrement

Toute infraction au régime de l'enregistrement des étrangers sur le territoire du Tadjikistan est sanctionnée lors des formalités de contrôle au départ du territoire, aux postes frontaliers routiers et des aéroports (Douchanbé, Khoudjand et Kulob).

Pour les automobilistes et motocyclistes, la sanction prendra la forme de l'immobilisation du véhicule et de ses passagers jusqu'au paiement d'une amende. Pour les passagers à l'embarquement d'un vol retour, cette immobilisation peut durer quelques jours. La procédure prévoit de présenter le contrevenant au tribunal d'arrondissement, qui dispose d'un délai de 20 jours pour statuer sur la sanction. Celle-ci, conformément à l'article 499 du code des infractions administratives, peut aller du seul paiement d'une amende au paiement de l'amende assorti d'une expulsion du territoire avec interdiction de retour pendant 5 ans. Dans tous les cas, le contrevenant devra s'acquitter au minimum d'une amende sans compter les frais additionnels découlant d'un maintien prolongé sur le territoire.

Us et coutumes

La République du Tadjikistan est un État laïc. La très grande majorité de la population y est musulmane.

Il est recommandé d'adopter une attitude respectueuse des usages locaux et de garder à l'esprit que les différences culturelles peuvent susciter une interprétation erronée de certains comportements. Il convient de respecter les égards dus aux femmes et d'adopter, en toute circonstance, une tenue décente.

La nudité est à proscrire. Il est déconseillé de porter un short et plus encore de se déplacer torse nu. Les jambes et les épaules doivent être couvertes dans les lieux de culte. Il est également recommandé, dans les zones rurales, de ne pas se baigner en maillot de bain à proximité des lieux d'habitation.

Divers

Monnaie

Les paiements se font, dans leur très grande majorité, en espèces et en monnaie nationale (somoni). La possibilité de payer par cartes de crédits est limitée aux grands hôtels internationaux et reste souvent aléatoire.

Il est possible de changer des devises (euros, dollars) à l'aéroport international de Douchanbé, auprès des banques et des bureaux de change à Douchanbé. Les bureaux de change sont plus rares dans les autres villes et régions du pays.

Il est conseillé de privilégier l'utilisation d'une carte bancaire Visa à une carte Mastercard, moins répandue.

Enregistrement des téléphones mobiles accueillant une carte SIM tadjike

Depuis le printemps 2023, les appareils mobiles étrangers pouvant accueillir une carte SIM doivent être enregistrés à leur entrée sur le territoire tadjik au risque que ces appareils ne soient plus en mesure de fonctionner avec la carte SIM locale au-delà de trente jours.
La procédure d'enregistrement de ces appareils se fait en ligne sur le site imei.tj ou dans les magasins des opérateurs téléphoniques (Tcell, Megafon).

> ### Informations pratiques
>
> Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Annuaire des représentations tadjikes en France

Accéder à l'annuaire

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 15 septembre 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visa d’affaires

Les visas tadjiks (d’affaires ou touristiques, à préciser lors de la demande) sont délivrés en général sans difficulté.

Le visa d’affaires est destiné aux personnes se rendant ou séjournant au Tadjikistan dans un but professionnel : participation à des négociations commerciales, réunions, séminaires, forums, salons et foires, audit, etc.

La demande de visa s’effectue sur le site visa.gov.tj. Le visa pourra être délivré auprès de l’ambassade du Tadjikistan à Paris (option recommandée) ou directement lors de l’arrivée à l’aéroport de Douchanbé.

Validité : le visa est délivré pour une durée de 3 mois, renouvelable jusqu’à un an.

Délai d’obtention : le délai d’instruction de la demande est d'environ dix jours ouvrés.

Enregistrement : après son arrivée, le voyageur d’affaires est tenu de s’enregistrer dans un délai de 10 jours ouvrés auprès de l’OVIR (voir la rubrique « Entrée / Sortie »).

Coordonnées de l’ambassade du Tadjikistan en France : https://www.mfa.tj/fr/paris

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques du Tadjikistan.

Contacts utiles

Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la Direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l’analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l’animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, et le soutien public au développement international des entreprises.

Le Tadjikistan relève du service économique en Ouzbékistan :

Courriel : tachkent@dgtresor.gouv.fr

Site internet

Annuaire des représentations tadjikes en France

Accéder à l'annuaire

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 15 septembre 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

- **Pompiers** : depuis une ligne fixe : 01 / depuis une ligne mobile : 101
- **Police** : depuis une ligne fixe : 02 / depuis une ligne mobile : 102
- **Ambulance** : depuis une ligne fixe : 03 / depuis une ligne mobile : 103

Annuaire des représentations tadjikes en France

Accéder à l'annuaire

Ambassade de France au Tadjikistan
Publié le : 17 juin 2025 Mis à jour le : 08 juin 2026

Coordonnées

Diar Douchanbé
1/2, rue N. Huvaydulloev Douchanbé
734049 Douchanbé
Tadjikistan

38.578423655227, 68.771078839232

+992 93 500 57 55

(uniquement en cas d'urgence)

Liens utiles

Ambassade de France au Tadjikistan

Facebook
Instagram
Poste de présence diplomatique, l’Ambassade de France au Tadjikistan dispose de moyens limités pour venir en aide aux Français en difficulté. En cas d’urgence, l’Ambassade de France au Tadjikistan peut être jointe au +992 93 500 57 55 (téléphone d’astreinte). A défaut, le service consulaire de l’Ambassade de France à Tachkent peut être contacté au +998 90 167 37 99 (téléphone d’urgence).

Courriel : courrier.douchanbe-amba@diplomatie.gouv.fr

Ambassade de France en Ouzbékistan (compétente pour le Tadjikistan)
Publié le : 04 juin 2025 Mis à jour le : 28 mai 2026

Coordonnées

Istiqbol 25
100029 Tachkent
Ouzbékistan

41.305835044484, 69.285817899393

+998 71 232 81 00

+998 90 975 45 05

Tel urgences (en dehors des heures de service et le week-end)

Liens utiles

Ambassade de France en Ouzbékistan

Facebook

Courriel : consulat.tachkent-amba@diplomatie.gouv.fr

Pour toute demande d’information, de clarification ou d’aide pour réaliser une démarche administrative concernant un ressortissant français, le Service France consulaire vous répond en français du lundi au vendredi, de 7h00 à 15h00 (heure de Paris)

- Numéro local : +998 71 205 58 12 (coût d’un appel local)
- Numéro français : +33 1 70 75 40 53 (coût d’un appel international)
- par appel audio via internet à cette adresse
- Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes) : https://app.acce-o.fr/client/service-france-consulaire
- Le service ne traite pas les demandes de visa